

Yverdon-les-Bains, le 23 août 2021

Certificat COVID obligatoire pour les théâtres communaux yverdonnois

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains poursuit son engagement en faveur d'une reprise des activités culturelles mises à mal par la pandémie. Elle a ainsi décidé de recourir au certificat COVID dans les théâtres communaux, afin de permettre à la population de profiter à nouveau des arts vivants dans les meilleures conditions d'accueil possibles.

Après la pause estivale, les théâtres communaux yverdonnois vont rouvrir leurs portes en septembre pour la nouvelle saison 2021-2022. A l'instar d'un nombre croissant d'autres événements culturels et sportifs en Suisse, l'accès au Théâtre Benno Besson (TBB) et à l'Echandole est désormais soumis à la présentation d'un Certificat COVID avec QR code valable.

Après les incertitudes de cette dernière année et les difficultés, notamment financières, mais également organisationnelles, rencontrées par les arts de la scène, la Municipalité a pris la décision de rendre le certificat COVID obligatoire dans les théâtres communaux. Elle estime que le domaine culturel a aujourd'hui plus que jamais besoin de prévisibilité, et considère donc cette mesure comme une opportunité pour les théâtres, le public et les artistes de se projeter vers plus de stabilité.

Le certificat permet d'assurer la sécurité du public, des membres du personnel des théâtres, et des artistes. Par ailleurs, il permet à ceux-ci de renouer avec le public et à toutes et tous de vivre pleinement les spectacles sans contraintes particulières, telles que le port du masque et des jauges réduites. Enfin, il simplifie le travail quotidien des équipes des théâtres et des artistes.

Pour rappel, le certificat COVID n'est pas réservé aux personnes vaccinées. Les personnes guéries, ainsi que les personnes non vaccinées présentant un test négatif (d'une validité de 72 heures pour le test PCR et de 48 heures pour le test antigénique), actuellement réalisable gratuitement dans les pharmacies et centres de test, peuvent également l'obtenir.

Pour continuer à s'informer sur les conditions d'achat et d'accueil des théâtres, la population est invitée à consulter régulièrement la Foire Aux Questions (FAQ) disponible sur les sites internet www.theatrebennobesson.ch et www.echandole.ch, ainsi que [sur le site de la Ville](#).